

ÉPREUVE DE RÉSOLUTION DE CAS PRATIQUE

NOTE OBTENUE : 17.63 / 20

QUESTION 1 : NOTE SUR LE CONTEXTE SANITAIRE LIÉ AU CORONAVIRUS

Commune de Cité Ville

Le 21/01/2021 à X

Note à l'attention des agents techniques de l'école maternelle et primaire et du pôle bâtiments des services techniques

Objet : dispositions sanitaires liées au coronavirus

La situation actuelle liée à l'épidémie de COVID 19 impose à la collectivité et à chacun d'entre nous des respecter des règles sanitaires strictes afin de protéger notre santé et celle des autres. Ainsi, je vous demande de respecter strictement les 5 gestes barrières préconisés par le gouvernement, à savoir :

- Respecter une distanciation sociale de 1 mètre minimum
- Se laver les mains régulièrement (au moins une fois par heure si possible) avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique.
- Tousser et éternuer dans notre coude
- Utiliser des mouchoirs jetables
- Arrêter les poignées de mains, accolades et embrassades.

De plus, l'autorité territoriale, étant responsable de la santé et de la sécurité de ses agents (quels que soient leurs statuts), elle se doit d'adopter les mesures de prévention des risques au contexte actuel. La loi impose à la collectivité d'assurer la protection des agents contre les risques de contamination du virus.

Afin d'instaurer un climat de confiance et de dialogue, elle pourra faire appel aux partenaires suivants :

- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Les assistants de prévention
- Les encadrants.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance de cette note et de bien respecter les gestes barrières pour protéger notre santé et celle de nos proches.

QUESTION 2

- a) Le recours au droit de retrait est valable car les agents se trouvent face à un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger grave et imminent pour leur vie et leur santé (risque de chutes ou de blessures liés au fortes rafales de vent). De plus, les conditions de sécurité (utilisation d'une simple échelle alors qu'une nacelle est nécessaire) ne sont pas présentes pour réaliser cette mission en toute sécurité.
- b) Les agents doivent avertir leur supérieur hiérarchique (en l'occurrence moi qui suis leur encadrant) avant l'exercice de leur droit de retrait. Cette alerte sera inscrite dans le registre des dangers graves et imminents. Le droit de retrait ne doit créer une nouvelle situation de danger grave et imminent pour d'autre personne. Par conséquent, il me semble nécessaire que les agents établissent un périmètre de sécurité autour de la salle des fêtes.

QUESTION 3

a) Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Afin de garantir la sécurité du personnel et de répondre aux obligations de conformité en matière de stockage du matériel et des produits d'entretien, et au vu de la configuration du bâtiment (bâtiment à un étage type R+1), il convient de prévoir 2 locaux de stockage :

- Un local principal au rez-de-chaussée utilisé pour réceptionner et stocker l'ensemble du matériel et des produits d'entretien.
- Un local secondaire situé au 1^{er} étage servant à stocker les produits et matériels utilisés pour l'entretien de l'étage. Cela permettra de limiter les manutentions et les déplacements.

b) Chaque local devra respecter les normes de sécurité suivantes :

- Une aération mécanique ou naturelle avec entrée en partie basse et sortie de l'air en partie haute à l'opposé de la pièce
- Un revêtement de sol adapté aux zones humides et antidérapant
- Un point lumineux central suffisamment puissant pour éclairer toute la pièce (300 lux)
- Il faudra éviter la présence de barres de seuils et de marches
- Les locaux doivent être faciles d'accès, fermés à clé et d'une surface minimum de 6 m².

De plus, il convient de respecter les conditions de stockage suivantes :

- Séparation des produits incompatibles
- Rangement de produits inflammables dans une armoire de sécurité anti-feu
- Placer les produits d'entretien sur des bacs de rétention afin de retenir les écoulements accidentels
- Stockage de produits dans leur contenant d'origine
- Limiter la présence de produits en grande quantité.

En complément, il me semble nécessaire de rappeler aux agents de ranger systématiquement le matériel et les produits pour éviter tout encombrement source de danger et d'accident.

QUESTION 4

a) Tout d'abord, je le fais descendre de la chaise pour éviter l'accident. Je lui rappelle qu'il doit absolument utiliser le matériel adapté pour ce type de travaux. Ainsi, étant donné qu'il s'agit d'une mission à faible risque, de courte durée et ponctuelle, je l'invite à utiliser un escabeau.

Je lui indique qu'il doit respecter les consignes de sécurité afin d'éviter tout danger inutile pour sa santé et sa sécurité et qu'il se doit de suivre les règles que je lui donne en tant que responsable hiérarchique.

b) Objet : non-respect des règles de sécurité de l'agent technique X,

Ce jour, j'ai constaté que Mr X, agent technique chargé des travaux d'électricité n'a pas respecté les règles de sécurité en montant sur une chaise pour changer une ampoule. Cet agent en situation de récidive puisque je l'ai surpris dans cette même position il y a 15 jours.

Suite à ce premier incident, je lui ai clairement indiqué de ne plus agir de cette façon et de respecter les règles élémentaires de sécurité pour ce type de chantier. Ainsi, après l'avoir fait descendre de sa chaise, je l'ai invité à utiliser un escabeau adapté à ce type de mission ponctuelle, de courte durée et à faible risque. Je lui ai également signifié la nécessité de respecter les règles de sécurité et les consignes données par son responsable hiérarchique.

Au vu de la situation, je vous propose de rédiger une note à l'attention de cet agent pour lui rappeler les consignes de sécurité. Il pourrait également être intéressant de la convoquer afin de comprendre les raisons de ce refus.